

## **INSTITUTIONS ET ORGANISMES ÉCONOMIQUES INTERNATIONAUX**

### **ACCORD GÉNÉRAL SUR LES TARIFS DOUANIERS ET LE COMMERCE (GATT)**

Depuis 1948, le GATT est le principal organisme international qui s'occupe de libéraliser le commerce mondial et de négocier la réduction des mesures de restriction et de distorsion du commerce. Il regroupe actuellement plus de 100 pays membres qui représentent au moins 90 p. 100 des échanges internationaux. Le GATT, qui établit des règles pour le commerce international des biens, cherche dans le cadre de l'Uruguay Round à négocier la réglementation des investissements, des services, de la propriété intellectuelle et du commerce du textile et du vêtement.

L'une des principales fonctions du GATT est de fournir un cadre de règlement des différends commerciaux entre les gouvernements. Lorsque les consultations bilatérales informelles échouent, les parties contractantes peuvent recourir au mécanisme de règlement des différends du GATT qui prévoit des consultations bilatérales officielles. Si l'impasse persiste, on peut demander la constitution d'un groupe spécial du GATT.

Le GATT a son Secrétariat au siège des Nations Unies à Genève et son directeur général est M. Arthur Dunkel, de la Suisse.

### **AGENCE DE L'OCDE POUR L'ÉNERGIE NUCLÉAIRE (AEN)**

Créée en 1956 sous le nom d'Agence européenne pour l'énergie nucléaire, l'AEN est devenue l'Agence de l'OCDE pour l'énergie nucléaire en 1972 avec l'admission du Japon. Le Canada et les États-Unis sont devenus membre de l'Agence en 1976. Organe subsidiaire, l'AEN a pour mandat de faire progresser la production et les utilisations de l'énergie nucléaire, y compris les applications des rayonnements ionisants, à des fins pacifiques. Les pays participants visent également l'harmonisation des mesures nationales.

### **AGENCE INTERNATIONALE DE L'ÉNERGIE ATOMIQUE (AIEA)**

Fondée en 1957 et basée à Vienne, l'AIEA a élaboré un programme d'inspections, de vérifications et de contrôles d'inventaires qui se font sur place. Ces mesures, connues sous le vocable de « garanties », sont destinées à empêcher d'éventuels contrevenants de détourner des matières nucléaires à des fins militaires. Les tentatives faites par des pays signataires du Traité de non-prolifération, notamment l'Irak et la Corée du Nord, pour se doter clandestinement d'armes nucléaires, ont toutefois soulevé des discussions sur la façon de renforcer les garanties de l'AIEA. L'Agence compte actuellement 123 États membres.

### **ASSOCIATION INTERNATIONALE DE DÉVELOPPEMENT (AID)**

L'AID est l'organisme de la Banque mondiale chargé des opérations de financement à des conditions de faveur. Elle vient en aide surtout aux pays en développement les plus pauvres, en leur consentant des prêts sans intérêt avec des délais de grâce et de remboursement très longs. Les capitaux de l'AID viennent principalement de contributions volontaires des pays donateurs qui négocient entre eux, tous les trois ans, la reconstitution des réserves de l'Association. Les négociations sur la dixième reconstitution doivent s'achever d'ici décembre 1992.

Le Canada, septième donateur en importance, a engagé 829 millions \$US lors de la neuvième reconstitution en 1989.

### **ASSOCIATION MONDIALE DES EXPLOITANTS DE CENTRALES NUCLÉAIRES (AMECN)**

L'AMECN a été créée en 1989 pour accroître au maximum la sécurité et la fiabilité des centrales nucléaires en encourageant l'échange d'informa-